

Bilan d'activités du CNU

19^e section / sociologie - démographie

A. – ACTIVITES DE LA SECTION

I. -Elections 2003

La liste soutenue par le SNESUP avait obtenu 3 sièges chez les rangs A et 6 chez les rangs B. Les élections au Bureau de la section se sont faites en accord avec les membres du SGEN-CFDT qui avait obtenu 4 sièges chez les rangs A et 3 chez les B. Deux membres de la liste soutenue par le SNESUP ont été élus au Bureau de la section, respectivement en tant que présidente (Jacqueline Heinen) et vice-président B (Ali Aït Abdelmalek, remplacé en 2004 par Philippe Alonzo, tête de liste B qui était pas en mesure d'assumer cette fonction la première année).

II. - Fonctionnement de la section

La 19^e section s'est inspirée pour l'essentiel des règles de fonctionnement mises en place sous les mandatures précédentes, tant en ce qui concerne l'examen des candidatures que les règles de travail internes (voir le document 'Règles de fonctionnement'), à savoir :

Pour les qualifications :

- répartition des dossiers à deux rapporteurs, dont un spécialiste du champ concerné et une personne ayant un œil plus distant (et demande aux collègues de prendre contact avec le candidat concerné en cas de dossier incomplet) ;
- prise en compte de diverses dimensions dans le dossier : qualité des travaux scientifiques, publications et enseignements pour les MCF, à quoi s'ajoutent activités collectives et valorisation pour les professeurs ;
- respect de règles déontologiques se traduisant par la non-prise de parole et la non-participation au vote lors de l'examen du dossier d'un candidat avec lequel existent des liens d'ordre familial ou professionnel ;
- vote à main levée pour la qualification des MCF et vote à bulletin secret pour celle des professeurs ;
- information par leurs rapporteurs, le cas échéant, des candidats non qualifiés sur la procédure à suivre pour se procurer les rapports portant sur leur dossier.

Pour les promotions :

- concernant l'évaluation des dossiers, la procédure adoptée sous la mandature précédente – une grille de classement remplie par les membres du Bureau et fondée sur le nombre de points obtenus pour chaque rubrique – a été quelque peu modifiée. Une première évaluation des dossiers est effectuée par plusieurs membres de la section (le Bureau élargi à trois ou quatre collègues supplémentaires), de façon à dresser un tableau d'ensemble où chaque candidat se voit affecter une lettre A, B ou C. Les résultats de ces appréciations sont ensuite réexaminés par deux rapporteurs au moment

de la session (convoquée une demi-journée avant que ne commencent les travaux en plénière).

- les règles de déontologie énoncées à propos de la qualification s'appliquent de la même manière à la session des promotions.

Dans l'ensemble, on peut dire que, passée la toute première période de rodage, la section a rencontré peu de problèmes majeurs quant à son fonctionnement – même si certaines décisions de non-qualification (ou de qualification) ont pu apparaître contestables à l'occasion – les effets de groupe étant quasiment inévitables.

III. - Liens avec la communauté scientifique / Affichage des résultats

Sauf la première année où cela n'a pas été réalisé, la section a renoué avec la pratique en vigueur sous les mandatures précédentes en produisant des bilans quantitatifs et qualitatifs réguliers sur les résultats des qualifications, réalisés par Maria Vasconcellos (vice-présidente A) et Charles Soulié..

Pour les années 1996-99, voir le site de Lille – <http://www.univ-lille1.fr/cnu19/>

Pour les années 2000-2002, voir la Lettre de l'ASES (n° 29, 30 et 31) : <http://perso.orange.fr/cibois/lettre29.htm> (ou: ...lettre30, lettre31).

Pour les années 2004-2007 (bilan de l'année en cours à paraître très prochainement), voir le site de Lille et la fiche de la section sur le portail de la Conférence permanente du CNU (CP-CNU) lié au site du ministère : <http://www.cpu.fr/Cp-cnu/>

Diverses publications de la discipline s'en sont fait l'écho.

Des conseils aux candidats, repris de textes antérieurs et complétés, ont été diffusés par les mêmes canaux informatiques.

En revanche, nous n'avons pas effectué de bilan détaillé concernant des promotions, comme cela s'était fait par le passé, nous contentant de publier la liste des résultats, ce qui est peut-être dommage.

Plusieurs des membres de la section ont participé à des réunions de l'ASES lorsque les débats portaient sur des questions relatives au CNU.

IV. - Déontologie

L'examen des nombreux changements de composition de la section, en particulier dans la liste des MCF, fait apparaître des pratiques de promotion interne, qui bien que n'ayant pas de rapport avec la valeur des candidats, peuvent avoir des effets pervers sur le déroulement de l'ensemble de la session. En effet, sur 18 maîtres de conférences élus ou nommés fin 2003, 7 ont été qualifiés professeurs en quatre ans, dont 3 membres de la liste soutenue par le SNESUP (tous trois s'étant présentés à la qualification dès la première année). Compte tenu des refus de qualification concernant plusieurs de ces 7 membres, la section a été conduite à examiner le dossier de l'un de ses membres à 11 reprises.

Si l'on ajoute à cela que, parmi les membres de la section (aucun n'étant membre de la liste soutenue par le SNESUP), ont été promus : 2 MCF à la hors classe, 4 professeurs à la 1^{ère} classe, 1 professeur à la classe exceptionnelle, on saisit mieux l'ampleur du phénomène.

Il est urgent d'adopter des règles en la matière. Etant entendu qu'il est difficile de décréter qu'aucun membre du CNU ne doit ou peut présenter son dossier à la qualification, au risque de

se priver de bons évaluateurs parmi les MCF, il faut toutefois limiter au maximum le nombre d'éventualités de ce type. On peut le faire en s'accordant sur le fait qu'une demande de qualification ne devrait pas intervenir avant la dernière (éventuellement l'avant-dernière) année. Concernant les promotions, il faut demander aux membres élus sur la liste soutenue par le SNESUP de ne pas en demander avant la dernière année de la mandature, en espérant faire école parmi les autres membres de la section.

En tout état de cause, les membres du Bureau, qui ont une responsabilité et une visibilité particulières, en tant que membres du groupe d'appels du CNU et en tant que membres titulaires ou suppléants de la CP-CNU, devraient s'engager à ne rien demander pour eux-mêmes durant les quatre ans de la mandature.

B – LIENS AVEC LES AUTRES SECTIONS DU CNU

V. – Impact de ‘Sauvons la recherche !’ / CP-CNU

Sous l'impact de ‘Sauvons la recherche’, la 19^e section a été l'une des premières du CNU à adopter une motion de solidarité avec les objectifs du mouvement et elle a adopté à plusieurs reprises des motions relatives aux débats sur la recherche et l'enseignement supérieur.

L'initiative prise au printemps 2004 de réunir les présidents et vice-présidents B des sections ayant adopté des positions analogues, afin de disposer d'une instance d'échanges entre toutes les disciplines de l'enseignement supérieur, a été à l'origine de la création de la CP-CNU – laquelle coordonne désormais l'ensemble des sections du CNU, hormis les médecins (mais y compris les odontologues et les pharmaciens), soit 58 sections.

La CP-CNU a été reconnue officiellement par le ministère de l'Education nationale et dispose d'un secrétariat à la Maison des universités – où siège également la Conférence des présidents d'université (CPU). Ses représentants ont été associés, aux côtés de ceux de la Conférence des présidents de section du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS, instance d'évaluation du CNRS) aux concertations liées à l'élaboration de la loi sur la recherche et l'enseignement supérieur, aux décrets qui ont suivi et à la mise sur pied de l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Par-delà les difficultés (c'est un euphémisme) à faire entendre le point de vue des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans le cadre des échanges avec les représentants du ministère, du contenu plus que critiquable de la législation adoptée en 2006 et de la composition problématique des instances de l'AERES, l'existence même de la CP-CNU peut être considérée comme une avancée. En effet, elle offre un lieu de débats entre représentants de disciplines scientifiques ayant hérité de traditions et de pratiques fort différentes et elle est reconnue comme un interlocuteur privilégié par la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère pour tout ce qui a trait au fonctionnement du CNU.

VI. – Nouvelles missions du CNU

Au regard des propositions qui avaient fait l'objet d'échanges serrés durant plusieurs mois entre les représentants de divers organismes et instances au printemps 2005, et qui avaient abouti au document de compromis dit ‘Fiches Monteil’ peu avant le changement de gouvernement, la loi sur la recherche et l'enseignement supérieur – et en particulier la partie relative à l'évaluation – ne répond pas aux attentes de la communauté scientifique. Beaucoup

de questions restent totalement ouvertes quant à l'ampleur des prérogatives et quant au fonctionnement de l'AERES, appelée à évaluer les organismes et les unités de recherche ainsi que les formations, et à harmoniser les critères d'évaluation des personnes. Deux enseignants-chercheurs siègent dans le Conseil de l'AERES au titre de la CP-CNU (sur les trois proposées pour nomination par l'AG de janvier 2007, après consultation des sections et des groupes).

En ce qui concerne les nouvelles missions du CNU qui découlent du dispositif mis en place (participation de membres des sections aux comités de visite qui auront à évaluer l'ensemble des unités de recherche ; évaluation régulière des carrières des enseignants-chercheurs, comme le fait déjà le CoNRS), elles restent pour l'instant en pointillé, l'AERES n'ayant été créée par décret que le 20 mars 2007 et son Conseil devant décider des chantiers prioritaires.

Au moment où se forment les listes de candidatures en vue des élections au prochain CNU, à la rentrée de septembre, 2007, il est donc impossible d'énoncer clairement quelle sera la charge de travail supplémentaire à laquelle seront confrontées les sections du CNU.

Bilan établi par Jacqueline Heinen, présidente de la 19^e section

et

Philippe Alonzo, vice-président B de la 19^e section.